

**Décisions et Avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 10 juin 2020**

- **Présentation de la maquette pour les L1 du portail MIM de l'UFR des Sciences dans le cadre de la L1 en 2 ans.**

La Commission donne un avis favorable à la demande de modification de maquette de la Licence 1 du portail MIM de l'UFR des Sciences dans le cadre de la L1 en 2 ans.

- **Présentation de la maquette du parcours XL CHEM du Master de Chimie.**

La Commission donne un avis défavorable à la maquette du parcours XL Chem du Master de Chimie. Les membres de la Commission souhaitent que la maquette soit présentée à nouveau en Commission le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et que les enseignements de Management soient assurés par les universités de Caen Normandie, Le Havre Normandie et/ou Rouen Normandie.

- **Présentation de la Graduate School MINMACS : Demande de création d'un parcours de master, présentation de la maquette et critères d'attribution des bourses.**

La Commission donne un avis favorable aux modifications de maquettes proposées pour les masters mention Informatique, mention Mathématiques, et mention Mathématiques appliquées, statistique dans le cadre de l'attribution d'un label Graduate School MINMACS.

- **Accès aux formations de Masters : demandes de modifications suite à la crise sanitaire (suppression d'entretiens, prolongement du délai de dépôt des candidatures, campagne de recrutement complémentaire).**

La Commission donne un avis favorable aux modifications proposées pour l'accès aux formations de Masters.

- **Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances.**

La Commission donne un avis favorable à la modification de maquette du Master Métier du livre et de l'édition de l'UFR HSS pour la rentrée 2020.

La Commission donne un avis favorable à la modification de la 3<sup>ème</sup> année de Licence EEEA de l'UFR des Sciences pour la rentrée 2020.

La Commission donne un avis favorable à la modification de l'intitulé du parcours « Management et qualité des soins en gérontologie » du Master de Management sectoriel afin qu'il devienne " Management et qualité des soins".

- **Demandes de modification du calendrier universitaire liées à la crise sanitaire.**

La Commission donne un avis favorable aux propositions de modifications du calendrier universitaire liées à la crise sanitaire sous réserve d'éclaircissement pour les dates concernant les étudiants de la 3ème année de la Licence de Gestion et de 2ème année de Master MEEF PIF.

- **Avenant à l'accord-cadre de coopération internationale entre l'Université IBN Tofail de Kénitra (Maroc) et l'Université de Caen Normandie (ESIX).**

La Commission donne un avis favorable à cet avenant.

- **Convention d'application à l'accord-cadre de coopération internationale entre l'Université Mohammed V de Rabat (Maroc) et l'Université de Caen Normandie (ESIX).**

La Commission donne un avis favorable à cette convention d'application.

- **Question diverse.**

Monsieur Lepailleur a ajouté la motion des enseignants et enseignants chercheurs en langues de l'université de Caen Normandie (en annexe) concernant l'arrêté du 3 avril 2020 sur la certification obligatoire en langue anglaise. Les membres de la Commission prennent acte de cette motion et la soutiennent.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**À l'attention des membres de la CFVU**  
**Concernant l'arrêté du 3 avril 2020 sur la certification obligatoire en langue anglaise**

Des enseignants et enseignants chercheurs en langues de l'université de Caen Normandie souhaitent s'associer à la réaction de nombreuses universités suite à la publication de *l'arrêté du 3 avril 2020* qui conditionne l'obtention de la licence au passage obligatoire d'une certification en langue anglaise dès la rentrée 2020 pour les licences professionnelles, certaines mentions de licence (LEA, LLCER et Lettres Langues) et pour cinq spécialités de DUT, puis pour l'ensemble des autres licences en 2021/2022.

Outre que cette injonction intervient dans une période de crise sanitaire exceptionnelle qui prive l'université de visibilité sur la prochaine rentrée, elle va à l'encontre de la politique plurilingue du Conseil de l'Europe, de la déontologie du service public appelé ainsi à financer des certifications privées, des démarches pédagogiques et de la responsabilité des diplômes propres à l'enseignement supérieur.

### **Le contexte de cet arrêté**

L'arrêté du 3 avril 2020 conditionne l'obtention de la licence au passage d'une certification en anglais « *faisant l'objet d'une évaluation externe et étant reconnue au niveau international et par le monde socioéconomique* » (Art. 22-1). Même si le choix de l'organisme certificateur n'est pas encore connu, l'arrêté, dans sa formulation, exclut le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) que le ministère a lui-même créé en 2000, précisément dans le but de doter la France d'une certification publique valide et fiable.

Depuis plus d'un an, l'ensemble de la communauté universitaire ; CPU (Conférence des Présidents d'université) ; SAES (Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur) ; Coordination nationale du CLES ; collectifs d'enseignants ont manifesté leur opposition à ce projet sans qu'ils soient entendus. Par ailleurs, les sociétés savantes ainsi que d'autres associations vont déposer un recours devant le conseil d'état. Le réseau des VP FVU a également rédigé un courrier qui souligne les difficultés quant à la modification des maquettes et la préparation des étudiants. L'absence totale de concertation avec les acteurs de terrain constitue également, à nos yeux, une raison de plus de retirer ce décret afin de pouvoir aborder sereinement la question de la certification en langues.

### **Les conséquences de cet arrêté**

- **Un financement public pour des organismes privés** type ETS ou Cambridge (**3.2 M€**). La délivrance de nos diplômes de licence ne relèvera plus seulement de l'université mais de multinationales privées.
- **Fin du plurilinguisme** et mise en danger des autres langues, puisque le texte prévoit l'obligation de passer « au moins une certification en langue anglaise ». Forte

inquiétude notamment, mais pas seulement, des universités frontalières.

- **La remise en cause des pratiques pédagogiques** en langues de l'enseignement supérieur puisqu'il faudra préparer les étudiants à passer des tests standardisés et parfois informatisés totalement déconnectés des objectifs pédagogiques qui figurent dans les maquettes des diplômes, notamment les langues de spécialité et qui ne garantissent en aucune manière le niveau opérationnel de communication d'un étudiant.
- **Aucune exigence de niveau à obtenir.** Même si la question reste floue, il s'agirait uniquement d'une passation et pas de l'obtention d'un niveau minimum du Cadre Commun de Référence pour les Langues (CECRL), ce qui est contraire aux textes en vigueur pour les diplômes de licence.

### **Notre position sur cet arrêté**

Cet arrêté pose de nombreux problèmes pédagogiques, éthiques, politiques, financiers et organisationnels. Pour ces raisons, nous souhaitons nous associer et apporter notre soutien à toutes les motions émanant des universités et des associations de langues vivantes en nous prononçant contre une délivrance de diplôme de licence conditionnée au passage d'une certification en anglais délivrée par des organismes privés extérieurs et demandons le retrait du décret.

Nous souhaitons également, par cette motion, alerter la CFVU afin que l'université de Caen Normandie se positionne sur le sujet.

Des enseignants et enseignants-chercheurs en langues de l'UCN, notamment l'équipe LANSAD du Carré International et le département d'anglais de l'UFR LVE.

**Liens utiles:**

- Arrêté du 3 avril 2020
- Site de la SAES (Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur)
- Lien vers la tribune de l'APLV.
- Liens vers la réaction de l'AGES (Germanistes de l'ESR)
  - Article France 3 – 18 avril 2020 : Les défenseurs de l'allemand révoltés par la certification obligatoire de l'anglais dans l'enseignement supérieur
  - Motion de RANACLES (Rassemblement National des Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur)
  - Newsletter de RANACLES avec liens vers les autres motions
- Communiqué du GERAS (Groupe d'Étude et de Recherche en Anglais de Spécialité)
- Motion du CA de l'APLIUT